GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe par bandes et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de protection
Brûlage partiel (brûlé ou à piler)
Plantation à racines nues
Plantation en godets
Plantation en mottes
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les halliers boisés (droit de libre)

N.B. Ces interventions n'indiquent ces perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à mélèze
— — à thuya (cèdres)
— — à thuya (cèdres)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdres)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation épinette blanche)
— — (plantation épinette de Norvège)
— — (plantation épinette noire)
— — à pin rouge
— — à pin blanc
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdres)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation)
— — à sapin baumier
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou rouge (lorsque occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdres)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdres)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — (plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdres)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdres)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation épinette blanche)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec sapin
Bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
Bouleaux jaunes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière rouge avec sapin
Érablière sucrière
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélanges à feuillus tolérants
— — — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — à peuplier
Bouleaux
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Érablière rouge
Érablières
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à hêtre
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jeune

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle en mosaïque
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
0 (jeune)	0-30 ans
30	31-40 ans
50	41-60 ans
70	61-80 ans
90	81-100 ans
100	101 ans plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
30-50 (jeune)	30-70 (jeune)
30-50	30-90
30-50	50-70
30-50	50-90
30-50	70-90
30-50	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jri (jeune irrégulière): Peuplement irrégulier de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 30 ans.

Vri (vieux irrégulière): Peuplement irrégulier de feuillus tolérants, majorité des tiges supérieures à 30 ans; autres peuplements majorité des tiges ont plus de 30 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	minus
Moyenne	31 à 60%	7
Forte	61 à 80 %	8
Abrupte	81 % et plus	9

Superficie estimée de pente > 31%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S02 C5 s3 50 1 ⊖
- 1 — défoliation
- 50 — classe de pente
- s3 — classe d'âge
- C5 — classe de l'origine
- 02 — perturbation
- S — classe de hauteur
- C — classe de densité
- 1 — sous groupe d'essences
- 0 — groupement d'essences

R C5 s60 01
- 01 — classe de pente
- s60 — classe d'âge
- C5 — classe de l'origine
- R — classe de hauteur
- C — classe de densité
- 0 — type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	5m	7m	9m	7m	8	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. COUILLARD, SANSON & ASS. INC. (15-1)
SIGNATURE: [illegible]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. JULIEN, NÉ ASS. & ASS. INC. (27)
SIGNATURE: [illegible]

Photographie aérienne: 1982-1986
Carte forestière: Année de publication: 1983 - 1988
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25-1*
Unité d'aménagement: *
Unité de sondage: 2

000 01* 04*

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 33303*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 90900
Division de recensement: *
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1765 *
Région écologique: 8h

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELEINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/3/83
Déclinaison magnétique: 19° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32H10 S.E.	32H9 S.O.	22E12 S.E. S.O.
32H7 N.E. S.E.	32H8 N.O. S.O.	22E5 N.E. S.E. S.O.
32H2 N.E.	32H1 N.O.	22E4 N.E. N.O.

32 H/8 S.O.

Compt. For. 7409-7709-8027-8332-8623-9250-9553-5098-5536-6119-6530-7112-7539-8111

À jour travail 1997